

**Zeitschrift:** Générations : aînés  
**Herausgeber:** Société coopérative générations  
**Band:** 28 (1998)  
**Heft:** 6: a

**Artikel:** Les prestations de Pro Infirmis  
**Autor:** Giordano, Victor  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-826721>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 17.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# Les prestations de Pro Infirmis

*Centralisé à Delémont, le bureau jurassien de Pro Infirmis que dirige depuis le début de l'année Richard Kolzer, 42 ans, assistant social, gère quelque six cents dossiers de personnes handicapées établies dans le canton du Jura.*

**P**ro Infirmis Jura gère six cents dossiers d'handicapés au bénéfice d'une prestation de l'AI. Il s'agit de personnes handicapées physiquement ou mentalement. Sa tâche varie entre les informations administratives et sociales – les demandes de rentes notamment – les achats de moyens auxiliaires, le choix de lieux de vacances des handicapés ou de leurs proches, la recherche de solutions de difficultés familiales, financières ou psychologiques, de thérapies nécessaires.

Richard Kolzer constate d'ailleurs l'émergence accrue, actuellement, de problèmes psychologiques. Il n'est pas rare que des douleurs physiques soient l'écran cachant des troubles psychologiques qui requièrent le recours à des spécialistes d'autres services sociaux.

L'une des difficultés auxquelles tout handicapé se heurte résulte des

obstacles architecturaux qui l'empêchent de pratiquer une vie sociale normale. Créée il y a plus de dix-huit ans, l'Association jurassienne d'élimination des «barrières» architecturales (AJEBA), malgré l'acuité de ce problème, est restée sans activité pendant plusieurs mois. Richard Kolzer relève que, lors de l'examen des projets de constructions nouvelles, l'administration cantonale tient compte des besoins des personnes handicapées. Mais il reste à faire preuve du même souci lors des transformations de bâtiments anciens qui, eux, opposent de nombreux obstacles à une vie normale d'un handicapé se déplaçant en fauteuil roulant.

De plus, l'obtention d'une rente AI souffre souvent de longs délais, provoqués notamment par des lenteurs d'administrations publiques ou d'expertises médicales. Ces lenteurs, alors que l'invalidité résultant d'une maladie ou d'un accident provoque déjà un fort traumatisme ou perturbe le climat familial, constituent un sujet supplémentaire de préoccupation. Le versement temporaire d'avance ne résout qu'une partie de ces problèmes. Pro Infirmis Jura dispose heureusement de fonds spéciaux de secours qu'elle peut mettre à contribution dans les cas les plus difficiles.

Mais on aurait tort de limiter les prestations au seul aspect financier. Au contraire, dans la vie de tout nouvel handicapé, les questions psychologiques tiennent une place importante et il n'est pas toujours aisé de définir quelle aide doit être apportée. Les contacts des assistants sociaux entre eux leur sont très utiles dans cette perspective.

Heureusement, l'action de Pro Infirmis est bien connue dans le public et, le plus souvent, une personne

handicapée ou sa famille ne tardent pas à solliciter l'aide à laquelle ils ont droit, que ce soit l'obtention d'une rente AI ou d'autres prestations sociales.

Pro Infirmis Jura ne craint pas d'aborder des questions difficiles. Ainsi, elle mettra prochainement sur pied des cours relatifs à l'activité sexuelle des handicapés. Même si bien des tabous sont déjà tombés dans ce domaine, cette question res-



Richard Kolzer

te préoccupante et nombre de parents d'handicapés ne savent pas comment l'aborder.

Enfin, lors des prochaines Schubertiades, qui se dérouleront en septembre prochain à Delémont, Pro Infirmis entend permettre à toute personne handicapée d'assister aux concerts programmés.

A priori, Richard Kolzer serait prêt à tester, dans le Jura aussi, le projet pilote conduit actuellement à Zurich. Il s'agit de l'octroi à tel handicapé d'un montant forfaitaire dont il assume la gestion, en recourant à ses frais aux aides d'assistance dont il a besoin dans sa vie quotidienne. Il est encore prématuré de tirer des enseignements définitifs de cette forme nouvelle d'assistance qui tend à mettre l'handicapé en situation de gérer sa vie, donc de diminuer sa dépendance.

*Victor Giordano*

## Qui finance ?

Les charges de Pro Infirmis sont financées à raison de 80% par l'OFAS, 10% environ par le canton et par les communes à raison de 50 centimes par habitant. L'envoi personnalisé de cartes, dans tous les ménages, rapporte chaque année environ 35 000 francs, soit autant que les contributions communales.

**Renseignements:** Pro Infirmis, Delémont, tél. 032/422 20 70